

Distr.: Limitée  
7 novembre 2000

Français  
Original: Anglais

---

**Groupe de travail officieux à composition non limitée  
sur la coopération maritime en matière de lutte  
contre le trafic illicite de drogues par mer**  
Vienne, 5-8 décembre 2000

## **Annotations à l'ordre du jour provisoire et projet de calendrier**

### **1. Élection du Bureau**

L'élection du Bureau a lieu conformément à l'article 23 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1), qui prévoit l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation**

L'ordre du jour provisoire figure dans le document UNDCP/2000/MAR.1 et le projet de calendrier est joint en annexe au présent document.

### **3. Examen des tendances en matière de trafic illicite de drogues par mer**

Les participants à la réunion sont invités à examiner la question des méthodes et des itinéraires utilisés pour le trafic de drogues par mer, ainsi que celle de toute modification des méthodes et des itinéraires survenue depuis les dernières réunions du Groupe de travail sur la coopération maritime, qui se sont tenues à Vienne du 19 au 23 septembre 1994 et du 20 au 24 février 1995.

### **4. Examen des initiatives régionales et sous-régionales**

Les participants sont invités à rendre compte des initiatives régionales et sous-régionales prises pour lutter contre le trafic de drogues par mer, et en particulier des accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux, des initiatives en matière de formation et autres mesures de coopération.

### **5. Initiatives éventuelles tendant à faciliter la coopération entre les autorités nationales compétentes**

Les participants sont invités à explorer les moyens de renforcer la coopération entre les autorités nationales compétentes, en particulier à travers l'amélioration des moyens de communication entre elles, l'élaboration de formulaires et de lois types et la négociation d'accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux. Ils pourront s'appuyer pour ce faire sur

la note du Secrétariat concernant la coopération multilatérale dans la lutte contre le trafic illicite de drogues par mer (UNDCP/2000/MAR.2).

**6. Questions diverses**

Les participants sont invités à examiner d'autres initiatives susceptibles de renforcer la coopération multilatérale dans la lutte contre le trafic illicite de drogues par mer.

**7. Adoption du rapport**

Le Groupe de travail adoptera son rapport à la séance de clôture de la réunion.

## Annexe

### Projet de calendrier

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
<i>Mardi 5 décembre</i>			
	8 heures		Inscription
	10 heures	1 et 2	Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation
	15 heures	3	Examen des tendances en matière de trafic illicite de drogues par mer
<i>Mercredi 6 décembre</i>			
	10 heures	4	Examen des initiatives régionales et sous-régionales
	15 heures	4	Suite et fin du débat
<i>Jeudi 7 décembre</i>			
	10 heures	5	Initiatives éventuelles tendant à faciliter la coopération entre les autorités nationales compétentes
	15 heures	5	Suite et fin du débat
<i>Vendredi 8 décembre</i>			
	10 heures	6	Questions diverses
	15 heures	7	Adoption du rapport